

---

Jour de séance 30

le mercredi 29 mars 2023

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :  
37, *Loi concernant la Loi sur les Langues officielles.*

M. LePage donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 6 avril 2023, appuyé par M<sup>me</sup> Landry, il proposera ce qui suit :

attendu que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que, si nous n'améliorons pas les systèmes de qualité de l'air dans les édifices gouvernementaux, comme les écoles, les hôpitaux et les établissements, nous augmentons le risque de propagation des maladies transmises par l'air ;

attendu qu'il faut améliorer la qualité de l'air dans de tels édifices pour assurer la sécurité et le bien-être des patients, du personnel de la santé, des élèves et des étudiants, du personnel enseignant, des employés et de toutes les personnes qui entrent dans ces édifices ;

attendu que, bien que d'autres provinces Maritimes, notamment l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, fassent des investissements stratégiques dans des systèmes qui améliorent la qualité de l'air et la ventilation grâce à des programmes comme le fonds de résilience à la COVID-19 du gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick n'a pas encore fait de tels investissements une priorité ;

attendu qu'il y a de nombreuses régions dans la province où la qualité de l'air est diminuée en raison de polluants atmosphériques, de contaminants atmosphériques et d'autres agents nocifs ;

attendu que la réduction des polluants et l'amélioration de la qualité de l'air, et donc l'amélioration de la santé communautaire et environnementale, devraient constituer une priorité du gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à moderniser les lois et les normes du Nouveau-Brunswick portant sur la qualité de l'air en vue de renforcer la *Loi sur l'assainissement de l'air* et d'actualiser les règlements

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un plan de surveillance, de présentation de rapports et d'amélioration visant les systèmes de qualité de l'air dans les édifices publics, comme les hôpitaux, les écoles et les édifices gouvernementaux, pour atténuer les risques liés à la propagation de maladies transmises par l'air, de contaminants atmosphériques et d'autres agents nocifs.

---

M. Coon donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 6 avril 2023, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2021, le programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie avait déjà permis de fournir aux usines de pâtes du Nouveau-Brunswick des subventions de plus de 101 millions de dollars pour faire en sorte que leur tarif d'électricité corresponde à la moyenne industrielle au Canada ;

attendu qu'Énergie NB a versé au titre du programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie 9,7 millions de dollars en subventions tarifaires à ses clients industriels pour l'exercice financier 2020-2021 ;

attendu que, cette année, Énergie NB devrait fournir aux six usines de pâtes des subventions d'une valeur de 14,7 millions de dollars ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie à mettre fin immédiatement au programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Cardy, appuyé par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que l'année 2023 marque le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'État juif moderne d'Israël ;

attendu que, déclaré officiellement nation indépendante le 14 mai 1948, Israël prévoit tout au long de l'année une série d'événements pour célébrer son 75<sup>e</sup> anniversaire ;

attendu que l'Assemblée législative souhaite réaffirmer les liens d'amitié, de coopération et de collaboration entre le Nouveau-Brunswick et Israël ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick souligne le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'État d'Israël, adresse les félicitations les plus chaleureuses et les meilleurs vœux à l'État d'Israël et

---

à son peuple pour un avenir de paix, de prospérité et de succès et transmette une copie de la présente motion à l'ambassadeur d'Israël, S.E. Ronen Hoffman. (Motion 38.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 38, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 mars 2023, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 30 et 6.

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 30 mars 2023, la deuxième lecture du projet de loi 37 sera appelée.

---

L'hon. M. G. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie une motion d'ajournement, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 31 et 32 sera appelée, puis la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

---

Sur la motion de l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 31 mars 2023, s'ajourne au mardi 9 mai 2023, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des vice-présidentes le supplée pour l'application du présent ordre.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins*.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

---

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur les foyers de soins*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La vice-présidente de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. G. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. G. Savoie propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 17 h 58.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société  
de Kings Landing pour 2021-2022

(27 mars 2023).